



Mairie
65130 Capvern

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 Mars 2016 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. DASTUGUE G. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. FORNER M. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC

PROCURATIONS : LACHAUD P (DASTUGUE G)

Secrétaire de séance : Fabienne ROYO

CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEES DE BOIS AVEC L ONF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'exploiter à l'entreprise la coupe de la parcelle 1 et 2 (Laca) et d'en commercialiser les produits en tant que bois façonnés à la mesure.

Demande à l'ONF de pouvoir bénéficier de la formule « vente et exploitation groupés des bois », qui permet à la Commune de ne pas faire d'avance des frais d'exploitation.

Pour : 15

ACHAT DE VEHICULES

La Commune de Capvern ayant subi le vol de son véhicule Master Renault de type Fourgon, le Conseil Municipal décide d'acheter un véhicule d'occasion Fourgon au prix de 3 500 €, ainsi qu'un véhicule Renault Clio d'occasion au prix de 2.200 €.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

La Commune de Capvern a été convoquée le 8 Mars 2016 auprès du Ministère de l'Intérieur afin d'examiner le renouvellement des jeux de Casino. Le remboursement des frais d'avion et d'hôtel se montent à 1.313,56 € pour Monsieur le Maire et un Adjoint

Pour : 15

DEMANDE DE SUBVENTION POUR FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le fonds de solidarité logement permet de venir en aide aux personnes en difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité de payer des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ; ainsi que les charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de téléphone. La contribution de la Commune à ce fonds Départemental s'élève à 618 €.

Pour : 15

BORNE ÉLECTRIQUE DE CHARGEMENT

Le 2 Décembre 2014 la Commune de Capvern avait pris une délibération de principe acceptant l'installation d'une borne de rechargement électrique. Il s'agit maintenant d'approuver le transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques » au SDE 65 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

La participation de la Commune est de 2.000€ pour une borne à charge accélérée. Le SDE assure l'exploitation et la maintenance de la borne, la Commune prend à sa charge le coût de l'électricité nécessaire au service.

Pour : 15

CONVENTION AVEC LE SDE 65

Le Syndicat d'électrification 65 propose à la Régie une convention sur l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité, et sur la fourniture d'énergie électrique sur les territoires concernés, aux conditions du cahier des charges annexé.

Pour : 15

COMPENSATION A LA ZONE HUMIDE DE PEYREHICADE

Suite à la zone commerciale de Peyrehicade portée par la Ste IMMOCAP, le Conseil Municipal décide de faire protéger les sites identifiés qui ne le sont pas encore. De proroger par un avenant avec le CREN la convention pour couvrir une période de 30 ans et de classer en zone naturelle les sites identifiés.

Pour : 15

MOTION

Le Conseil Municipal prend l'initiative de faire une lettre à la SNCF afin de lui demander le maintien des arrêts en gare de Capvern, une ouverture plus large soit 2/8 au lieu de 1/8 et le maintien des emplois.

Pour : 15

La séance est levée à 22h.30
Le Maire, Gilbert DASTUGUE.

